

Le 1^{er} novembre 2019

Aux conseils régionaux

Objet : Modification de l'article 10.0 des Principes de l'Union portant sur le personnel ministériel

Salutations du Bureau du Conseil général et au nom de Jésus.

Le 43^e Conseil général a tenu son assemblée annuelle virtuelle le 19 octobre 2019. Dans le cadre de cette rencontre, le Conseil général a donné son autorisation pour modifier les Principes de l'Union de manière à ce que l'article 10.0 inclue les personnes de toutes identités de genre. Il a également autorisé un renvoi de catégorie 1 afin de sonder la volonté de l'Église à respecter ce changement.

Le Conseil général a pris cette décision en réponse à la proposition intitulée *Modification de l'article 10.0 des Principes de l'Union portant sur le personnel ministériel*, dont le traitement lors du 43^e Conseil général, tenu à Oshawa, est demeuré inachevé.

Ce renvoi est de catégorie 1 et devra être soumis au vote des conseils régionaux. Si ce renvoi est approuvé par une majorité – les deux tiers – des conseils régionaux, l'exécutif du Conseil général pourra déclarer le renvoi adopté. Si tel est le cas, le changement de politique entrera en vigueur le jour du 1^{er} mars 2021.

Veillez nous faire parvenir votre réponse avant le 31 décembre 2020 (nouvelle date).

Vous trouverez ci-joints un formulaire de renvoi ainsi qu'un formulaire de réponse portant sur ledit renvoi. Le formulaire de réponse doit être signé par la présidente ou le président de l'assemblée ou une personne détenant une fonction élue équivalente au conseil régional, et retourné au Bureau du Conseil général à l'adresse figurant au formulaire.

Nous vous remercions de votre participation à cette importante démarche de l'Église.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nan Souda', written in a cursive style.

Secrétaire générale, Conseil général